European Forum for Urban Security

Le rôle des autorités locales dans les stratégies nationales de lutte contre la radicalisation

Ces dernières années, la lutte contre la radicalisation a été inscrite dans les politiques de gouvernement de plusieurs pays européens ; les autorités ont élaboré et mis en place des stratégies nationales dédiées. Cette période initiale d'élaboration et de mise en place de politiques de lutte contre la radicalisation - souvent à la suite d'un attentat terroriste - s'est caractérisée par l'introduction de mesures « dures » ou « répressives » de nature légale ou administrative (arrestations, interdiction de certaines organisations, gel des avoirs, etc.).

En complément de ces mesures répressives, des initiatives de prévention ont progressivement été intégrées aux stratégies et législations nationales. Le degré d'implication et l'étendue du pouvoir de décision des autorités locales varient d'un pays à l'autre. Certains pays donnent aux autorités locales une large autonomie en matière d'initiatives de lutte contre la radicalisation, tels le Danemark et l'Allemagne, tandis que d'autres les considèrent comme de simples exécutantes des orientations nationales, tels le Royaume-Uni. En matière d'intervention, les autorités locales sont en général responsables de la détection et des initiatives de prévention primaire et secondaire.

Nous présentons ici les stratégies nationales de neuf pays - Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède – au sein desquelles le rôle des autorités locales, leur approche et les mesures qu'elles mettent en place sont intégrés.

Allemagne

>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>

En Allemagne, il n'existe ni stratégie ni cadre de travail national en matière de lutte contre la radicalisation. Les autorités locales participent aux efforts de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme, qui sont organisés aux niveaux fédéraux, du Land (fédéré) et local.

Dans la mesure où l'éducation et la police sont des prérogatives revenant pour une large part aux états fédérés (les Landers), ce niveau de gouvernance joue un rôle clé dans la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme. Les exemples des deux plus grands Landers, la Rhénanie du Nord-Westphalie et la Bavière, montrent aussi que les programmes et services régionaux en matière de prévention de la radicalisation sont organisés en coopération avec les municipalités et les organisations de la société civile. Par exemple lorsque le ministère de l'Intérieur de Rhénanie du Nord-Westphalie a créé un service d'assistance comprenant un numéro vert et un centre d'information, appelé « Wegweiser » (panneau indicateur), il l'a fait en coopération avec les villes de Bochum, Bonn, Dinslaken/Kreis Wesel, Dortmund, Düsseldorf et Duisburg ainsi que le Land de Wuppertal/Bergisches.

Les autorités locales contribuent, au travers des services concernés, au partenariat local, qui repose principalement sur l'expertise et les ONG locales. Ce système est coordonné par le ministère de l'Intérieur (chargé de protéger la Constitution) et généralement géré par des organisations locales de la société civile. Si ce programme ciblé secondaire est organisé au niveau fédéral, les programmes tertiaires de désengagement mis en œuvre par les états fédérés sont gérés directement par le ministère de l'Intérieur.[1]

La structure en Bavière est similaire bien que son programme de prévention ait été lancé par le ministère bavarois de l'Intérieur en coopération avec les ministères nationaux de la Justice, de l'Éducation, et du Travail et des Affaires sociales. En Rhénanie du Nord-Westphalie, un programme spécifique sur la radicalisation islamique a été mis en place en complément des mesures existantes contre l'extrémisme de droite et des programmes de prévention primaire (générale). Ce programme régional est géré en coopération avec la ville d'Augsbourg et le Conseil de prévention de la criminalité.[2] Le réseau de prévention est actuellement élargi à d'autres villes et s'occupera également d'établir des liens avec les communautés locales, notamment musulmanes. En outre, deux partenaires non-gouvernementaux fournissent une assistance et des formations autant pour les interventions de dé-radicalisation (Réseau de prévention de la violence – voir fiche de pratique sur www.efus.eu pour plus d'information)

[1] Wegweiser prevention programme against violent salafism http://www.mik.nrw.de/fileadmin/user_upload/Redakteure/Verfassungsschutz/Dokumente/Wegweiser/FAQ_Wegweiser_Maerz_2015.pdf

[2] D. Schubert: Wie schützen wir unsere jungen Menschen vor gewaltbereiten Salafisten? – Über die Rolle der Kommunen in der Prävention von Radikalisierung, 2016

©Efus 2016 - All rights reserved

que dans le domaine de la prévention. Par exemple, ils proposent des formations pour les enseignants et organisent des ateliers avec les jeunes (Ufuq.de – voir www.ufuq.de pour plus d'information).

Belgique

>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>

Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral belge a consacré beaucoup d'efforts à élaborer une stratégie globale et intégrée de prévention de la radicalisation. Celle-ci donne une grande importance à la participation des autorités locales. L'accord de gouvernement de 2014 affirme que le niveau fédéral doit aider les autorités locales à détecter et à traiter la radicalisation.

La stratégie actuelle, élaborée en 2004 et réformée en 2015, s'intitule « Plan Radicalisme »[3], ou « Plan R ». Ce plan propose une approche intégrée et globale contre la radicalisation et crée une structure pour coordonner les actions entre les autorités locales et fédérales. Deux types de *task forces* sont créés :

- *La task force nationale* réunit les différents services de sécurité et l'Office des Étrangers. Pilotée par l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace, elle travaille sur sept domaines thématiques et d'intervention et se réunit une fois par mois.

- *Les task forces locales* collaborent avec la *task force* nationale pour l'échange d'informations sur les individus radicalisés. Eles sont responsables du suivi individuel des cas.

Outre cette stratégie, une circulaire ministérielle sur les « combattants à l'étranger » d'août 2015 insiste sur la nécessaire collaboration entre les services, à différents niveaux. Elle organise l'échange d'informations entre les autorités fédérales et locales ainsi que le suivi des individus de retour des zones de conflits (les *returnees*) par les autorités. La stratégie prévoit aussi que la police échange des informations sur les *returnees* avec les autorités locales (les bourgmestres) afin que ceux-ci puissent mieux organiser l'action à leur échelon. Elle encourage les bourgmestres à créer des cellules de sécurité intégrale locale (CSIL) pour

[3] Contrairement à d'autres pays francophones comme la France ou le Canada, eux aussi confrontés à la radicalisation menant à l'extrémisme violent, les autorités belges utilisent le terme « radicalisme » pour évoquer ce phénomène.

©Efus 2016 - All rights reserved
www.efus.eu

coordonner l'action et l'échange d'informations entre services. Les autorités locales peuvent décider quels sont les services participant à ce type de plate-forme.[4]

Des plans spécifiques ont aussi été développés au niveau local, notamment en matière d'échange d'informations entre services et de détection des cas de radicalisation. Ainsi, la région de Wallonie-Bruxelles a mis en place son propre plan de lutte contre la radicalisation, qui comprend notamment des mesures de prévention dans les écoles. Elle a aussi créé un numéro vert et un centre de soutien pour le public et les professionnels.

Outre les plans régionaux et ceux de proximité existants, la région de Bruxelles a mis en place, en 2015, un plan pour apporter aux municipalités de l'expertise, des ressources, des contacts et de la formation. Elle soutient également le travail en réseau entre les professionnels des municipalités belges et la police, ainsi qu'avec les autres niveaux de gouvernance.

Enfin, le ministère de la Sécurité et de l'Intérieur a créé l'« Unité R ». Cette plate-forme d'échange a pour mission de soutenir les autorités locales en leur apportant toute l'expertise et la formation nécessaires en matière de lutte contre la radicalisation.

Danemark

>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>

Le plan le plus récent du Danemark pour la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme a été adopté en 2014. Fondé sur une étroite collaboration entre les différentes agences gouvernementales, il a été élaboré à partir de l'expérience de la ville d'Aarhus[5]. Cette dernière a lancé en 2007 un projet pilote d'assistance et de conseil personnalisé aux individus concernés par un processus de radicalisation, dont le soutien aux *returnees.*[6] Ce projet pilote s'appuyait sur la coopération existante entre la municipalité d'Aarhus et la police du Jutland oriental.

Le plan d'action prévu dans la stratégie nationale est aussi fondé sur les partenariats multi-sectoriels de collaboration et de partage d'information prévus par la loi, communément appelés les SSP.[7]

---

[4] Numéro spécial de la lettre d'information du ministère de la Sécurité et de l'Intérieur sur la plate-forme locale et les actions de prévention contre la radicalisation (*Besafe)* : https://www.besafe.be/sites/besafe.localhost/files/u18/besafe39_extra_fr.pdf

[5] Il s'agit du « modèle d'Aarhus »

[6] Ce projet s'est inspiré d'un projet mené aux Pays-Bas, « Wif Amsterdammers ».

[7] Depuis 1977, des réseaux multi-agences (écoles, police et services sociaux, ont été établis à l'échelon municipal pour coordonner la prévention de la criminalité, notamment celle dirigée vers les jeunes.

©Efus 2016 - All rights reserved

Plusieurs institutions sont concernées par ce plan : le ministère de l'Enfance, de l'Égalité des genres, de l'Intégration et des Affaires sociales, le ministère de la Justice, le Conseil national des services sociaux, le service pénitentiaire et de probation, ainsi que les autorités locales, notamment les Conseils locaux et les districts de police.

La stratégie considère les autorités locales et la police comme des acteurs clés.[8] Les autorités locales doivent informer les agents municipaux et la police. Elles ont aussi pour mission d'ouvrir des « Info Houses » (maisons d'information) qui reçoivent et traitent les cas signalés afin de décider s'il s'agit principalement d'un problème social ou si le cas représente une menace pour la sécurité. Le Centre de prévention du service de sécurité et du renseignement participe également à ce travail car si le cas est jugé à risque, il est transmis aux services de renseignement nationaux.[9]

Une fois que les cas ont été évalués, les Info Houses définissent l'action à suivre et la logique d'intervention. Elles mobilisent aussi les services locaux compétents dans le cadre de la coopération SSP. Pour garantir l'efficacité de ces interventions, les fonctionnaires locaux et les policiers impliqués reçoivent une formation sur le travail de prévention contre l'extrémisme et la radicalisation.

En septembre 2015, le ministère de l'Immigration, de l'Intégration et du Logement a annoncé la création d'un numéro d'appel gratuit pour « apporter une assistance aux parents et aux proches », qui est coordonné avec les Info Houses. Comme pour l'ensemble du plan national d'action, cette initiative s'est aussi inspirée d'expériences locales.[10]

Espagne

>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>

En janvier 2015, le gouvernement espagnol a adopté le Plan stratégique national de lutte contre la radicalisation violente (Plan Estratégico Nacional de Lucha contra la Radicalización Violenta, PEN-LCRV).

Cette stratégie nationale a pour objectif de prévenir toute sorte de processus de radicalisation et se fonde sur une approche globale et intégrée, autant en ce qui concerne la compréhension du phénomène que les interventions. Elle établit deux niveaux d'action : le national et le local (qui inclut l'échelon municipal et régional).

[8] Le plan d'action affirme qu'« une plus grande participation des autorités locales » est une priorité nationale.
[9] L'échange d'information entre les services, dans le cadre de ce processus, est régulé par le paragraphe 115 de la Loi sur l'administration de la justice.
[10] Les villes de Copenhague et Aarhus ont déjà mis en place leur ligne téléphonique gratuite d'assistance.

©Efus 2016 - All rights reserved
www.efus.eu

- *Niveau national* : la stratégie prévoit la création d'un groupe national interministériel réunissant 12 ministères, les services de renseignement, les membres de la Fédération des municipalités et provinces, et des associations. Ce groupe dépend du ministère de l'Intérieur et a pour mission de coordonner toutes les activités locales qui résultent, au niveau local, de la stratégie nationale.

- *Niveau local :* la stratégie prévoit la création de deux types de groupes locaux, selon les spécificités administratives de la région concernée.
  > *Niveau municipal :* chaque municipalité a son propre groupe local. Le groupe local est une structure partenariale réunissant des agents municipaux, des représentants de la mairie, des éducateurs et des travailleurs sociaux. Il a pour mission de gérer les cas d'individus ou de groupes qui semblent radicalisés.
  > *Niveau régional :* des groupes régionaux peuvent être établis dans les régions (les « communautés autonomes ») qui ont leur propre police.[11]

Les cas sont évalués par les groupes nationaux et locaux. Selon les résultats de cette analyse, le cas peut être soit géré au niveau local, qui doit déterminer le domaine d'intervention le plus adéquat, soit, renvoyé au groupe national s'il présente un risque pour la sécurité nationale.

De plus, afin d'impliquer la société civile dans cette stratégie, une plate-forme digitale a été créée. A travers elle, les citoyens peuvent transmettre toute information concernant un cas possible de radicalisation. Intitulée « stop.radicalismos », elle est disponible en espagnol, arabe, français et anglais. Elle est accessible via trois types de canaux : un site web, un numéro d'urgence et une application : « Alertcops ». Les informations reçues sont gérées par le Centre pour la coordination de l'information sur la radicalisation, hébergé au Centre de renseignement contre le terrorisme et le crime organisé.

En août 2016, le Centre a été contacté plus de 1 800 fois.

France

>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>

Lancée en avril 2014, et mise à jour en mai 2016 dans le cadre du Plan d'Action contre la Radicalisation et le Terrorisme, la stratégie française pour la prévention de la radicalisation

[11] Quatre communautés autonomes ont leur propre police : la *Policía Canaria* aux îles Canaries, les *Mossos d'Esquadra* en Catalogne, la *Policía Foral* en Navarre et l'*Ertzaintza* au Pays Basque.

©Efus 2016 - All rights reserved
www.efus.eu

dépend du Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPD-R).[12]

Elle prévoit que les cas d'individus vulnérables ou déjà radicalisés soient traités de façon personnalisée. Les cas sont signalés via un numéro vert, où les appelants reçoivent aussi une assistance et des conseils. Ce service est géré par le Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation, qui dépend de l'Unité de coordination de lutte anti-terroriste.

Selon l'évaluation faite par l'Unité de coordination de lutte anti-terroriste, les cas signalés peuvent être renvoyés à la préfecture du département.[13] Mais tous les cas, indépendamment de l'évaluation qui en est faite, sont également transmis aux services de renseignement.[14] Le préfet a la charge de mobiliser tous les acteurs concernés au niveau départemental, via la cellule de suivi.

Ces cellules départementales de suivi sont généralement composées de représentant de l'État (police, éducation, justice), des services sociaux et des associations familiales et de jeunesse. En théorie, les municipalités sont aussi représentées mais en pratique, cela arrive rarement. Cette plate-forme partenariale décide du mode d'intervention le plus adapté à chaque cas, ce qui peut comprendre un soutien à la famille ou une assistance individuelle (sociale ou pour l'intégration professionnelle).

Placé sous la houlette du Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, le Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance a décidé en février 2016 de consacrer 25% de son budget à la prévention de la radicalisation, en particulier au niveau local. Les autorités locales sont également chargées par le gouvernement d'élaborer des actions préventives dans le cadre de leurs stratégies locales de sécurité, en particulier en matière de prévention primaire, et sont libres de développer des activités de prévention telles que la formation des praticiens locaux.

De plus, d'ici fin 2017, un centre de réinsertion et de citoyenneté dédié à l'accueil de personnes radicalisées ou en voie de radicalisation avec hébergement devrait être créé dans chaque région.

[12] Jusqu'en 2016, la structure interministérielle (créée en 2006) était intitulée Comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD). Depuis mai 2016 (décret n° 2016-553 du 6 mai 2016), elle est également chargée de la prévention de la radicalisation et son titre a donc été modifié (CIPD-R).
[13] Il existe 101 préfectures in France, une par département. Le préfet représente l'État au niveau local et à ce titre exerce les pouvoirs attribués à l'État selon la Constitution.
[14] État major de la Direction générale de la sécurité intérieure et du Service du renseignement territorial

©Efus 2016 - All rights reserved

Norvège

>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>

En Norvège, la prévention de la radicalisation est fondée sur une approche de responsabilité partagée entre différents acteurs,[15] dont les municipalités.

En effet, il est précisé dans le Plan national d'action contre la radicalisation et l'extrémisme violent (2014) qu'une coopération de grande ampleur est nécessaire pour la réussite des efforts de prévention, ce qui implique que les municipalités ont un rôle important.[16]

Ce plan, qui comprend 30 mesures spécifiques, se fonde sur la coopération existante entre la police et les municipalités, communément désignée par le sigle STL (*Samordning av lokale kriminalitetsforebyggende tiltak*, Coordination des mesures locales de prévention de la délinquance).[17] Dans ce système, en place dans près de la moitié des municipalités et dans les villes principales (soit environ 180 des 430 municipalités de Norvège), un conseil administratif local réunit les décisionnaires municipaux et les chefs de la police locale. Ce dispositif concerne principalement les mineurs mais traite aussi les cas de jeunes jusqu'à l'âge de 23 ans.

Le Plan d'action contre la radicalisation et l'extrémisme violent souligne l'importance de renforcer la coopération intersectorielle et la coordination entre les municipalités et les services de renseignement, notamment en ce qui concerne le partage d'informations.

L'échange d'informations sur les *returnees* entre la police et les municipalités est en place : le service national de Sécurité policière a établi des protocoles de notification de la municipalité d'où provient l'individu de retour d'une zone de conflit où il peut avoir pris part à des activités terroristes. La municipalité peut décider s'il convient ou non de surveiller cet individu. L'État apporte des outils et un soutien aux municipalités pour qu'elles établissent des dispositifs de suivi des individus en risque de radicalisation ou d'extrémisme violent, ou encore des « programmes de sortie » pour ceux qui souhaitent se désengager de groupes extrémistes violents. Ce système de soutien aux municipalités est coordonné par le ministère de la Justice et de la Sécurité publique.

---

[15] Voir ainsi le précédent Plan d'action pour la prévention de la radicalisation (2010), intitulé « La sécurité collective, une responsabilité partagée ».

[16] Ministère norvégien de la Justice et de la Sécurité publique, Plan d'Action contre la radicalisation et l'extrémisme violent (2014) : https://www.regjeringen.no/contentassets/6d84d5d6c6df47b38f5e2b989347fc49/action-plan-against-radicalisation-and-violent-extremism_2014.pdf, p.20

[17] Ce modèle a été mis en place en Norvège au début des années 1990, après avoir donné de très bons résultats au Danemark.

©Efus 2016 - All rights reserved

Le Plan d'action prévoit également d'intensifier la recherche sur la prévention locale et d'évaluer les programmes de prévention des municipalités en collaboration avec l'Association norvégienne des autorités locales et régionales (KS selon le sigle en norvégien)[18] [19].

Pays-Bas

>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>

En août 2014, le gouvernement des Pays-Bas a annoncé un « plan intégral d'action contre le djihadisme »[20] comprenant 38 mesures pour diminuer le nombre de départs dans des zones de conflit et lutter contre la radicalisation. Dans ce plan, le gouvernement recommande une approche globale et cinq catégories de mesures : réduire les risques en ce qui concerne les combattants à l'étranger, intervenir sur les départs, sur la radicalisation et sur les médias sociaux, ainsi que renforcer le partage d'information et la coopération. Les ministères concernés sont le ministère Public et le ministère de la Sécurité et de la Justice. Un coordonnateur national pour la sécurité et le contre-terrorisme (NCTV selon le sigle en néerlandais) a été nommé, sous l'autorité du ministère de la Sécurité et de la Justice. Il a pour mission de coordonner et de mettre en place le Plan d'action national en collaboration avec les services centraux et les partenaires locaux, dont les autorités locales.

Autant les autorités locales que les organes centraux participent à la prévention de la radicalisation et du recrutement de djihadistes[21]. Plus précisément, les autorités locales jouent un rôle clé dans la prévention de la radicalisation, notamment concernant l'identification des menaces et la prévention précoce.

L'Association des municipalités néerlandaises (Vereniging Nederlandse Steden, VNG) reçoit un soutien du gouvernement pour informer ses membres sur le phénomène du djihadisme, diffuser des bonnes pratiques ainsi que des conseils sur le pilotage des initiatives locales de prévention de la radicalisation[22]. Ainsi, le VNG a créé des outils tels que des fiches d'information sur la gestion des troubles sociaux, la détection des individus radicalisés, ou le traitement des *returnees* à leur retour des zones de combat.[23]

---

[18] Ibid, p.17

[19] Voir aussi : www.radikalisering.no

[20] Publication du ministère de la Sécurité et de la Justice, Coordonnateur national pour la sécurité et le contre-terrorisme, ministère des Affaires sociales et de l'Emploi : Programme intégral d'action pour combattre le djihadisme, 2014. Voir : https://english.nctv.nl/Images/def-a5-nctvjihadismuk-03-lr_tcm92-562673.pdf

[21] Voir le site web du Coordonnateur national : https://english.nctv.nl/themes_en/Counterterrorism/

[22] Voir la boîte à outils du VNG sur le contre-terrorisme et la radicalisation destinée aux municipalités : https://vng.nl/onderwerpenindex/veiligheid/aanpak-radicalisering

[23] Fiches d'information sur la lutte contre le djihadisme destinées aux municipalités : https://vng.nl/onderwerpenindex/veiligheid/aanpak-radicalisering/nieuws/rol-gemeenten-in-integrale-aanpak-radicalisering-factsheet

©Efus 2016 - All rights reserved

La VNG conseille aux maires de créer des partenariats locaux pour organiser la gestion des cas d'individus identifiés comme radicalisés. Présidée par le maire, une telle plate-forme doit notamment rassembler des représentants de la police, du ministère public, des services de la jeunesse, de la probation, etc. Il est également recommandé à la municipalité de désigner une personne-contact au sein de son administration. Celle-ci a pour rôle d'informer les partenaires et les agents locaux, d'organiser le dialogue avec les communautés religieuses et les organisations de la société civile afin de prévenir les tensions sociales et de mettre en place des procédures pour s'assurer que tous les services savent précisément où transmettre les cas signalés.

Le gouvernement central a débloqué des fonds pour la mise en place de mesures de lutte contre la radicalisation dans les municipalités considérées prioritaires. Ce soutien financier concerne surtout les projets pour la création de réseaux locaux, la détection et l'intervention précoces, la formation des professionnels à la détection des signes de radicalisation, l'évaluation de la situation locale, le renforcement de la résilience des communautés locales et la prévention des tensions sociales.

Royaume-Uni

>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>

La stratégie de contre-terrorisme du Royaume-Uni a été élaborée en 2003, sous l'appellation CONTEST. Son objectif est de « réduire le risque de terrorisme pour le Royaume-Uni et ses intérêts à l'étranger pour que la population puisse vivre librement et en confiance ».[24] Cette stratégie nationale est divisée en quatre sections, appelées « les quatre P » :

> *Poursuivre (Pursue)* : stopper les attentats terroristes en détectant, en stoppant et en poursuivant ceux qui les préparent.

> *Prévenir (Prevent)* : empêcher les individus de devenir terroristes ou de soutenir le terrorisme. Il s'agit de contrecarrer l'idéologie terroriste et ceux qui la promeuvent, mais aussi de soutenir les individus considérés comme vulnérables à la radicalisation.

> *Protéger (Protect)* : renforcer la protection contre les attaques terroristes et ainsi réduire la vulnérabilité. Cette stratégie concerne principalement la sécurité aux frontières, les systèmes de transport, les infrastructures nationales et les espaces publics.

24 CONTEST: The United Kingdom's Strategy for Countering Terrorism, Home Office, juillet 2011, p. 3

©Efus 2016 - All rights reserved
www.efus.eu

- *Préparer (Prepare)* : réduire l'impact des attaques terroristes qui ne peuvent être stoppées. Ceci inclut les actions pour mettre fin à un attentat en cours et pour renforcer la capacité à surmonter ses conséquences.

La stratégie Prevent est utilisée par les autorités pour réduire la menace terroriste au Royaume-Uni en empêchant que des individus deviennent terroristes ou soutiennent le terrorisme. Une composante importante de Prevent est Channel, un programme d'intervention locale très flexible destiné à détourner les individus de l'extrémisme par des interventions personnalisées.

Le programme Channel est fondé sur une approche partenariale et se décompose en plusieurs étapes :

1. Identification des individus à risque de radicalisation
2. Évaluation de la nature et du degré de risque
3. Élaboration du mode d'intervention le plus approprié pour chaque individu.

Dans le cadre de Channel, les autorités locales sont responsables d'établir et de piloter le partenariat local. Celui-ci rassemble les principaux services d'attention à la population (éducation, affaires sociales, santé mentale, religion), ce qui permet de gérer les cas signalés avec une approche holistique.

L'évaluation des risques est réalisée par la police, qui informe le partenariat Channel sur la nature et le degré de vulnérabilité de chaque individu signalé. Les membres du panel Channel suivent et évaluent chaque cas, tout en continuant à acquérir des connaissances sur les facteurs de vulnérabilité.

Les cas peuvent être signalés par le personnel de première ligne, les membres de la communauté ou toute autre personne parmi le public. La stratégie Prevent considère comme étant en première ligne tous les employés qui traitent avec le public. Depuis août 2015, tous les agents de première ligne ont l'obligation d'« être attentifs à la nécessité d'empêcher les gens d'être attirés par le terrorisme ».[25]

Les évaluations officielles de cette stratégie concluent que bien que d'importants efforts aient été faits pour évaluer Prevent, cette tâche s'avère difficile. Le lancement rapide du programme Prevent et les importantes ressources financières qui lui ont été allouées ont fait qu'il y a eu peu de contrôles de qualité. Ces problèmes d'évaluation concernent tous les niveaux du programme.[26]

[25] Section 26 de la loi sur le contre-terrorisme et la sécurité (Counter-Terrorism and Security Act) 2015
[26] Home Office, Prevent Strategy, Royaume-Uni, 2011. p 36

©Efus 2016 - All rights reserved
www.efus.eu

Suède

>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>

Adoptée en 2011, la stratégie nationale de contre-terrorisme est une version actualisée de la stratégie de 2007, intitulée « Responsabilité nationale et engagement international - Une stratégie nationale pour répondre aux menaces terroristes ». Elle s'articule autour de trois axes[27] :

- *Prévenir :* il s'agit d'identifier et de contrecarrer les environnements propices à la radicalisation menant à l'extrémisme, notamment en renforçant les valeurs démocratiques.

- *Poursuivre et stopper :* il s'agit des actions destinées à découvrir et à déjouer les tentatives d'attentat, en particulier par des enquêtes judiciaires approfondies.

- *Préparer :* il s'agit de réduire l'impact des attaques terroristes quand elles ne peuvent être stoppées.

Cette stratégie affirme clairement que le terrorisme ne peut être contré qu'en utilisant les moyens d'une société démocratique, et elle souligne l'importance du respect des lois nationales et internationales et des droits de l'homme.

La composante « Prévenir » s'appuie sur les autorités locales pour qu'elles prennent des mesures à leur échelon. Elle établit un « Plan d'action national pour protéger la démocratie contre l'extrémisme partisan de la violence », dans le but de renforcer la résilience de la société à la radicalisation et aux discours extrémistes et de sensibiliser davantage le public aux valeurs démocratiques.[28] Ce plan affirme l'importance du travail local, notamment grâce à une collaboration étroite entre les institutions et la société civile, par exemple les clubs de sports et autres associations.

« Prévenir » comprend également des mesures pour renforcer les structures de coopération afin de prévenir la formation d'environnements propice à l'extrémisme ou diminuer leur influence. Ainsi, le gouvernement travaille avec l'Association suédoise des autorités locales et des régions pour identifier et diffuser les pratiques locales prometteuses contre l'extrémisme politique violent.

[27] Ministère suédois de la Justice (2012), Stratégie nationale de contre-terrorisme : http://www.government.se/sb/d/16072/a/195928
[28] http://media.samordnarenmotextremism.se/2016/06/NSMVE-Strategi.pdf

©Efus 2016 - All rights reserved

La mise en place en 2014 d'un coordonnateur national pour la protection de la démocratie contre l'extrémisme violent témoigne de l'importance attachée par les autorités suédoises à la mobilisation de tous les niveaux de gouvernance, en particulier le niveau local. Ce haut responsable a pour mission de favoriser une meilleure coopération entre les différents services gouvernementaux, les municipalités et les organisations nationales, régionales et locales, et de diffuser les connaissances et bonnes pratiques au niveau local, donc de soutenir les acteurs locaux[29].

Références

>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>

Ressources imprimées

D. Schubert: Wie schützen wir unsere jungen Menschen vor gewaltbereiten Salafisten? – Über die Rolle der Kommunen in der Prävention von Radikalisierung, 2016

Homme Office, *CONTEST: The United Kingdom's Strategy for Countering Terrorism*, July 2011

Home Office, Government, *Prevent Strategy,* 2011

United Kingdom Government, *Counter-Terrorism and Security Act,* 2015

Ressources en ligne

> Association des municipalités néerlandaises
https://vng.nl/onderwerpenindex/veiligheid/aanpak-radicalisering

https://vng.nl/onderwerpenindex/veiligheid/aanpak-radicalisering/nieuws/rol-gemeenten-in-integrale-aanpak-radicalisering-factsheet

> Ministère belge de la sécurité et de l'intérieur

29 Coordonnateur national pour la protection de la démocratie contre l'extrémisme violent http://www.samordnarenmotextremism.se/in-english/

©Efus 2016 - All rights reserved
www.efus.eu

https://www.besafe.be/sites/besafe.localhost/files/u18/besafe39_extra_fr.pdf

> Ministère néerlandais de la sécurité et de la justice
https://english.nctv.nl/Images/def-a5-nctvjihadismuk-03-lr_tcm92-562673.pdf

> Coordonateur nation néerlandais pour la sécurité et le contre-terrorisme
https://english.nctv.nl/themes_en/Counterterrorism/

> Ministère français de l'intérieur
file:///C:/Users/Admin/Downloads/decret-2016-553-6mai2016-sgcipdr%20(1).pdf

> Ministère de l'intérieur de Rhénanie du Nord-Westphalie
http://www.mik.nrw.de/fileadmin/user_upload/Redakteure/Verfassungsschutz/Dokumente/Wegweiser/FAQ_Wegweiser_Maerz_2015.pdf

> Ministère norvégien de la justice et de la sécurité
https://www.regjeringen.no/contentassets/6d84d5d6c6df47b38f5e2b989347fc49/action-plan-against-radicalisation-and-violent-extremism_2014.pdf

> Ministère suédois de la justice
http://www.government.se/sb/d/16072/a/195928

> Coordonnateur national suédois pour la protection de la démocratie contre l'extrémisme violent
http://www.samordnarenmotextremism.se/in-english/

©Efus 2016 - All rights reserved
www.efus.eu